

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

9 Sept 88

Dossier concernant un tableau
d'A. Van Dyck offert en vente par
M^r J. Lennig.

N^o 2927

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

2927 M^r J. Lennig. - tabl. d'Ant. Van Dyck.

L'Administration des Chemins de fer -
déclare avoir reçu des Musées royaux de Peinture
& de Sculpture une caisse renfermant un
tableau ancien à l'adresse de M^{rs} J. Linnig
rue Van Hesenkebe, N^o 47, à Anvers. -

Bruxelles, le 16. Septembre 1888.
Le facteur chargé de la prise de cette caisse.

J. P. Meunier

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 2497

Anvers, le 14 Septembre 1888,
MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

2927

Monsieur le Secrétaire,

Monsieur je vous prie, de
renvoyer, par tarif n^o 2, le tableau de
Van Dyck à mon adresse à Anvers.

Agriez, Monsieur, je vous prie,
l'assurance de ma parfaite considéra-
tion.

L. Linnig.

Van Westerbe 47

Bru. 13 Sept. 1888

M^r J. Linig
rue Van Wesenbeke 47
Anvers.

La Commission des. des. des. des.
me charge de vous informer qu'elle
ne devra pas acquiescer le petit
tableau représentant: l'Apôtre
Sébastien, qui accompagnait
votre lettre du 9 de ce mois.

Je vous prie, M^r, de me
dire si vous ne s'opposez
à ce que cet ouvrage vous
soit renvoyé à Anvers et le
cas échéant de me faire part
des instructions particulières
que vous devrez à me com-
muniquez à ce sujet.

Ag^{te}. M^r, D^r, de nos
Cm. des. Le Secrétaire
V^{re}

Anvers, le 9 Septembre 1888,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N°

2427

Monsieur le Directeur,

Je prends la respectueuse liberté d'envoyer
à votre appréciation le buste de l'apôtre
Mathias peint par St. Van Dyck, gravé
par Van Caukerken pour la série des
douze Apôtres et dont ci-joint la gravure,
hauteur de la toile: 64 centim.: largeur 52
centim.: le propriétaire demande trois mille
six cents francs. 3600 fr.

En attendant de vos bonnes nouvelles,
agréez, je vous prie Monsieur, mes
salutations pressées

Linnig

Rue van Wodenkebe 47

Anvers.